



Madame, Monsieur,

Cette lettre d'information met à votre disposition, au fur et à mesure de l'avancement de la procédure Parcoursup, des informations et des ressources utiles à partager avec les équipes éducatives et administratives de votre établissement, les élèves et les parents d'élèves.

Vous trouverez ici le numéro 7 de la lettre d'information dédiée aux prochaines étapes de la procédure.

La phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur a débuté le 27 mai et va se dérouler jusqu'au 16 juillet : **à ce jour 82,5 % des lycéens (toutes séries, y compris AEFÉ) ont déjà reçu au moins une proposition d'admission (soit 523 657 lycéens) et plus de 9 bacheliers généraux sur 10 ont déjà eu au moins une proposition d'admission.**

La procédure se poursuit, notamment pour accompagner les candidats qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission et leur proposer des solutions. Les prochaines étapes sont :

- **L'ouverture de la phase complémentaire à compter du 16 juin 2021** pour permettre aux candidats de formuler de nouveaux vœux et de recevoir des propositions d'admission dans des formations qui ont encore des places disponibles
- **Le point d'étape du 29 juin au 1er juillet 2021** pour que les candidats puissent faire un point sur leur dossier et confirmer les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver
- **La mise en place dans chaque académie des commissions d'accès à l'enseignement supérieur à partir du 2 juillet 2021** pour accompagner les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission et souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur

Vous trouverez ci-dessous les principales informations relatives à ces étapes importantes, que vous pourrez diffuser à vos équipes pour qu'elles puissent accompagner les élèves de terminale et leur famille.

Cet accompagnement est essentiel dans cette période particulière et nous savons pouvoir compter sur votre engagement et celui des équipes éducatives et pédagogiques pour maintenir le lien avec leurs élèves, pour les aider à faire leurs choix et à se saisir des possibilités d'accompagnement proposées par la procédure Parcoursup. Des outils, décrits ci-après, sont réalisés pour vous aider.

Ouverture de la phase complémentaire à partir du 16 juin à 14 heures (heure de Paris)

A partir du 16 juin, la phase complémentaire est ouverte pour permettre aux élèves de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles. **Elle concerne en**

priorité les élèves qui n'auront pas encore reçu de proposition d'admission au 16 juin, c'est-à-dire, qui sont en attente sur tous leurs vœux ou ont été refusés sur tous leurs vœux.

Cette phase offre réellement de nouvelles possibilités pour les lycéens : en 2020, ce sont plus de 85 000 candidats qui ont ainsi pu recevoir une proposition d'admission dans une formation de leur choix.

Vous trouverez sur [Eduscol](#) un livret « Phase complémentaire : mode d'emploi » qui précise toutes les modalités de participation à la phase complémentaire ainsi qu'une fiche pratique Onisep destinées aux professeurs. Une nouvelle page dédiée à la phase complémentaire avec un tutoriel vidéo est mise à disposition des candidats sur le site [Parcoursup.fr](#). Nous vous remercions de relayer ces informations à vos élèves, à leur famille et à vos équipes.

Un mailing de Parcoursup sera envoyé mercredi 16 juin aux candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission depuis l'ouverture de la phase principale (en attente ou refusés sur tous leurs vœux) pour les informer de l'ouverture et des opportunités de la phase complémentaire.

A compter du 16 juin et jusqu'au 16 septembre, les élèves pourront accéder depuis leur dossier au moteur de recherche des formations disponibles en phase complémentaire, faire leur recherche et formuler leurs vœux. Seules les formations qui ont des places disponibles apparaissent dans le moteur de recherche. **De nouvelles formations peuvent être inscrites au fur et à mesure en phase complémentaire, il est donc recommandé de consulter régulièrement le moteur de recherche des formations.**

- ➔ [Télécharger le livret « Phase complémentaire : mode d'emploi » sur Eduscol](#)
- ➔ [Télécharger la fiche pratique Onisep : « Accompagnement des lycéens pendant la phase complémentaire »](#)
- ➔ [Consulter la nouvelle page « Phase complémentaire » sur Parcoursup.fr](#)

Tchats et live pour informer et accompagner les candidats

Deux sessions sont organisées mercredi 16 juin et vendredi 18 juin. Les horaires et modalités d'accès sont disponibles sur [Parcoursup.fr](#).

Paramétrage de la phase complémentaire pour les établissements qui proposent des formations supérieures (BTS, CPGE, ...)

Le paramétrage de la phase complémentaire est ouvert à compter de ce jour. **Les formations doivent effectuer un paramétrage en vue de leur participation à la phase complémentaire jusqu'au mardi 15 juin 2021 inclus, qu'elles aient ou non des places disponibles à l'ouverture de la phase complémentaire.** En effet, la situation des formations au regard des places disponibles peut évoluer et doit donc être anticipée. Une note de cadrage est disponible sur le site de gestion [Parcoursup](#).

Toutes les formations supérieures disposant encore de places disponibles seront inscrites automatiquement en phase complémentaire pour permettre aux candidats de formuler de nouveaux vœux. Ces places affichées en phase complémentaire sont autant de possibilités pour les lycéens et doivent également permettre de remplir les formations proposées.

Point d'attention sur l'examen des dossiers en phase complémentaire :

Nous attirons votre attention sur le fait que **les établissements doivent répondre à une candidature formulée en phase complémentaire au plus tard à la fin du huitième jour qui suit l'enregistrement du vœu**, hors période de suspension estivale prévue du 17 juillet au 20 août 2021 inclus. **Il s'agit d'un délai maximum.**

Votre attention est appelée sur la nécessité, en particulier dans le contexte actuel, d'apporter au cours de la phase complémentaire des réponses rapides aux candidats, qui devront eux-mêmes prendre leurs décisions dans des délais contraints.

Du 29 juin au 1er juillet : un point d'étape obligatoire pour les lycéens qui ont des vœux en attente

Un point d'étape est prévu du 29 juin au 1er juillet 2021 : **il est obligatoire et concerne tous les candidats qui ont des vœux en attente, avec ou sans proposition d'admission acceptée.**

Les candidats concernés disposeront d'une vidéo tuto dans leur dossier et recevront une alerte des équipes Parcoursup le premier et le dernier jour du point d'étape par mail, sms et application mobile. Les parents ayant renseigné sur Parcoursup leur adresse mail et/ou leur numéro de téléphone portable recevront ces mêmes messages.

Ce point d'étape est l'occasion pour chaque lycéen concerné de faire un point sur sa situation, un mois et demi après le début de la phase d'admission :

- **Pour ceux qui ont déjà accepté une proposition d'admission tout en maintenant des vœux en attente** : c'est l'occasion de s'interroger sur l'intérêt pour eux soit de conserver encore certains vœux en attente parce que ces formations les intéressent vraiment, soit d'accepter définitivement la formation qu'ils ont déjà acceptée et d'engager à partir du 8 juillet l'inscription administrative dans l'établissement qu'ils ont choisi. Les indicateurs mis à leur disposition pour chaque vœu en attente peuvent les aider dans leur réflexion.
- **Pour ceux qui sont en attente sur tous leurs vœux** : c'est l'occasion de confirmer ou non les vœux qu'ils ont maintenus en attente jusque-là (ils peuvent consulter dans leur dossier les indicateurs sur la liste d'attente et la position du dernier candidat appelé) et de s'intéresser à la phase complémentaire s'ils ne l'ont pas encore fait et formuler des nouveaux vœux. Par ailleurs, ils pourront à compter du 2 juillet, au lendemain de ce point d'étape, solliciter l'accompagnement de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de leur académie depuis leur dossier. Cette commission étudie les dossiers des lycéens pour les aider à trouver une formation au plus près de leur projet et en fonction des places disponibles.

Les vœux en attente qui n'auront pas été confirmés au cours du point d'étape seront considérés comme abandonnés.

Lors de ce point d'étape, les lycéens peuvent avoir besoin d'un conseil pour faire leur choix. Ils pourront échanger avec leur professeur principal ou un Psy-En dans un CIO. Ils pourront également poser leurs questions depuis leur dossier via la messagerie « contact » ou via le numéro vert Parcoursup.

Sur le site de gestion de l'établissement (<https://gestion.parcoursup.fr/>), via l'onglet élèves/rubrique pilotage, le chef d'établissement et le professeur principal pourront suivre l'évolution du nombre d'élèves n'ayant pas validé leur point d'étape et ils auront également accès à la liste de ces élèves. Ces deux informations seront actualisées toutes les heures pour leur permettre un suivi au plus près durant ce point d'étape.

Nous vous demandons de bien vouloir informer, via l'ENT de l'établissement ou par tous moyens que vous jugerez utiles, les élèves et leur famille sur le sens de ce point d'étape et l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier. Pour ce faire, vous trouverez ci-joint un modèle de message à diffuser.

La mise en place des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) à compter du 2 juillet 2021

Les lycéens sans proposition d'admission pourront dès le 2 juillet 2021 demander l'accompagnement de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) depuis leur dossier Parcoursup.

La CAES, organisée par le recteur avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur, met en place un accompagnement individualisé pour aider les candidats à trouver la formation la plus adaptée à leur projet et en fonction des places disponibles.

Les lycéens concernés seront sollicités par téléphone et par mail par les équipes Parcoursup qui les inciteront à demander cet accompagnement mais n'hésitez pas à échanger avec vos élèves sur cette possibilité d'accompagnement si les réponses des formations en phase complémentaire n'étaient pas favorables.

Logement, bourse et aide à la mobilité

Les élèves ont **toujours la possibilité de créer leur dossier social étudiant (DSE)** directement ici : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>.

La constitution de ce dossier est indispensable aux lycéens souhaitant effectuer une demande de bourse et/ou un logement.

A savoir :

Les élèves ont **toujours la possibilité de créer leur dossier social étudiant (DSE)** directement ici : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>.

La constitution de ce dossier est un préalable indispensable aux lycéens souhaitant effectuer une demande de bourse et/ou un logement :

- **Demande de bourse** : les élèves doivent veiller à déposer au format numérique toutes les pièces justificatives demandées pour que leur demande soit étudiée rapidement.
- **Demande de logement** : la date limite de saisie des vœux de logement est fixée au **23 juin 2021, 10h** pour permettre l'attribution des premiers logements aux futurs étudiants. **Toutefois, les élèves qui acceptent une proposition d'admission après cette date pourront à compter du 09 juillet 2021 faire une demande de logement auprès des CROUS qui y**

porteront la meilleure attention et traiteront les demandes reçues avec réactivité :
<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Une FAQ sur la constitution du DSE, l'attribution des bourses et des logements est mise à disposition des lycéens ici : www.etudiant.gouv.fr/faq/ et un dossier sur toutes les démarches pour préparer sa rentrée étudiante est disponible ici : www.etudiant.gouv.fr/rentree2021

S'agissant de l'aide à la mobilité Parcoursup, les bacheliers bénéficiaires de la bourse de lycée qui ont accepté définitivement une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence peuvent bénéficier de **l'aide à la mobilité Parcoursup** d'un montant de 500 €. Les candidats concernés peuvent effectuer leur demande en ligne à **compter du 6 juillet 2021** sur ce portail : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Nous vous remercions pour votre implication et l'accompagnement que vous assurez auprès de vos élèves.



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*